

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Fermeture temporaire du terrain multisport situé entre la rue des Fusillés et la rue des Déportés.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L2213-5 et suivants,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

CONSIDERANT que le terrain multisport situé entre la rue des Fusillés et la rue des Déportés montre des signes importants de vétusté,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés sur le territoire communal,

ARRETE

ARTICLE 1 –

L'accès et l'utilisation du terrain multisport situé entre la rue des Fusillés et la rue des Déportés sont strictement interdits.

ARTICLE 2 –

Une signalétique sera mise en place par les services de la DVEP de la Ville de Pontarlier.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès le 3 novembre 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 –

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 –

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et adressé à la Préfecture.

PONTARLIER, le 3 novembre 2025.

- ✓ 1 ex. Dos. Arrêtés
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Préfecture
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. Direction des Sports
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Le Maire,

Patrick GENRE